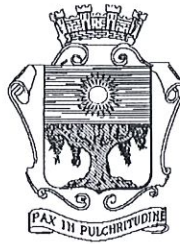


AR PREFECTURE

006-210600110-20190710-01-DE
Reçu le 10/07/2019



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 - DECISIONS MUNICIIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 3 JUILLET 2019
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Bernard MACCARIO, M. Guy PUJALTE, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, M. Philippe RASTOLDO, Mme Sophie REID, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Michel CECCONI à Mme Marie-José LASRY, André RIOLI à Monsieur le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à M. Philippe RASTOLDO.

ABSENTS : Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Cécile GARBATINI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 26 juin 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20190710-01-DE
Reçu le 10/07/2019



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2019

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2019 – 24 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'EURL LAGON, sise Chemin de Tisé à Poursiugues-Boucoue (64410), d'un contrat portant sur la maintenance des équipements et des aires de jeux situés sur le territoire communal. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 4300 € H.T.V.A. Le coût par intervention, en dehors des prestations de maintenance annuelle, est de 500 € H.T. La durée du contrat est de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction tacite.

2019 – 25 : Il a été décidé la passation et la signature avec les artistes Slava et David GUERCHOVITCH, domiciliés respectivement au 5 Traverse des Grottes à Roquebrune Cap Martin 06190 et à Schulgasse 3- 4800 Zofingen en Suisse, de contrats d'engagement à durée déterminée d'artiste musicien portant sur la représentation au Casino de Beaulieu-sur-Mer, le vendredi 05 juillet 2019 à 20h30, d'un concert « violon et piano ». Le coût des prestations, pour chaque contrat, est de 1843,67 €. Les frais de restauration, pour chaque artiste, sont de 25 €.

2019 – 26 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association Panda Events, ayant son siège social au 99-101, route de Canta Galet à NICE, d'une convention portant sur l'organisation de concerts au jardin de l'Olive lors de la fête de la musique qui a eu lieu le 21 juin 2019. Le coût forfaitaire des prestations est de 2500 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Roger ROUX